



MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

1/ Le dossier est à télécharger, compléter (PDF remplissable en ligne) et à retourner à l'établissement par mail à : viescolaire@formagri65.fr ou courrier postal **avant le 8 juillet 2026**.

- LA FICHE D'IDENTITÉ (2 pages) : écrire lisiblement notamment les chiffres et e-mails
- + LA FICHE « OPTIONS FACULTATIVES » pour les lycéens
- Pour les lycéens et 3èmes : LA FICHE D'AUTORISATIONS VIE SCOLAIRE (selon le régime choisi : interne ou DP/externe)
- LA FICHE SANTÉ
- LA FICHE D'URGENCE
- LA FICHE ALESAV (association des élèves) + chèque à envoyer ou déposer à la rentrée
- LA FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS)
- COUPON RÉPONSE BOURSES (à remplir obligatoirement pour tous les collégiens et lycéens)
- LE DOSSIER DE BOURSES si demande uniquement
- LE DOSSIER HÉBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE avec RIB + mandat SEPA le cas échéant
- Pour les nouveaux élèves :
 - o Photocopie carte d'identité (recto/verso)
 - o Photocopie du livret de famille (pages de l'élève concerné et des parents)

2 / Les pièces suivantes seront à déposer à la vie scolaire **le jour de la rentrée scolaire si non renvoyées avec le dossier** :

- ✓ Attestation d'assurance : valable pour l'année scolaire complète
- ✓ 4 photos d'identité
- ✓ Classes de 1^{ère} STAV, Terminales et BTS 2 : attestation de recensement (ou JDC) pour les élèves de plus de 16 ans : obligatoire pour l'inscription à l'examen
- ✓ Cotisation ALESAV : chèque à l'ordre de l'association socioculturelle du LEGTA Jean Monnet **18€**.

DOSSIER MÉDICAL à mettre sous enveloppe à l'attention de l'infirmière (ou renvoyer par mail) photocopies des vaccinations pour les nouveaux élèves

toute information jugée confidentielle pourra être adressée, sous pli cacheté, à « l'infirmière du lycée » si la famille le souhaite

POUR LES BTS Titulaires du permis de conduire et possédant un véhicule :

Photocopie permis de conduire / Photocopie carte grise / Photocopie attestation d'assurance

3 / TRANSPORTS SCOLAIRES : Les élèves doivent obligatoirement s'inscrire sur <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire#section2> **du 15 juin au 31 juillet 2026**. A compter du 1^{er} août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

4/ DEMANDE DE CARTE JEUNE (obligatoire) sur <https://beneficiaire.cartejeune.laregion.fr/> à partir du 8 juin 2026.